



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2025-06/17

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt cinq
en exercice :	le 2 juin à 19 heures
présents :	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire
votants :	Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2025
pour :	PRESENTS :
contre :	Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARCHAND Charlène, MARTIN Gilles, TABONE Paul, MERLO Raymond, BOUHAFS Hayette, PRATI Corinne, NAUDIN Nathalie, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, AUDOIN-LUONG Marlène, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge.
abstention :	0

ABSENTS REPRESENTES :

M. CORNU Jérôme donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme BAYLE Magali donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.
M. INNOCENTI Maxime donne procuration à Mme PRATI Corinne.
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. DEGIOANNI Jean-Marie.
M. FILLAT Éric.
Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU DISPOSITIF « LES PAPILLONS » A DESTINATION DES ENFANTS DE LA COMMUNE – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Dans la continuité de son engagement dans la Convention Territoriale Globale «Les Collines», dont l'objectif est « Bien grandir sur le Territoire », promouvoir le bien-être des jeunes et lutter contre les violences intrafamiliales, la commune de Saint-Zacharie souhaite renouveler son adhésion à l'association « Les Papillons », active depuis 2019 dans la lutte contre les violences faites aux enfants.

Pour rappel, la commune souhaite contribuer à la libération de la parole des enfants et a ainsi pris contact avec l'association « Les Papillons ». Celle-ci propose aux communes, écoles et associations un dispositif visant à faciliter l'expression des enfants, notamment via l'installation de boîtes aux lettres dans les écoles, où les enfants peuvent déposer des messages ou des dessins.

En parallèle, une personne ressource, formée pour détecter les signes de maltraitance et recueillir la parole des enfants, sera désignée et réalisera des actions de sensibilisation pour familiariser les enfants avec le dispositif.

De plus, des personnes habilitées seront chargées de relever régulièrement les messages déposés dans les boîtes « Papillons ». Ces messages seront transmis à une cellule d'analyse composée de psychologues spécialisés dans les violences faites aux enfants. Si les situations relevées ne présentent pas de caractère grave ou urgent, les professionnels informeront les responsables des structures concernées. Dans le cas contraire, si une situation grave ou urgente est détectée, un signalement aux autorités compétentes sera immédiatement effectué.

La convention entre la Commune de Saint-Zacharie et l'association « Les Papillons » est annexée à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que la commune de Saint-Zacharie souhaite jouer un rôle essentiel dans la libération de la parole des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion au dispositif « Les Papillons ».
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires, soit 550 euros pour une année scolaire, sont inscrits au budget de la commune.
- De désigner Mme Monique POZZI comme personne référente du dispositif au sein de la commune et Mme Eliane COLETTA comme suppléante.
- De désigner Mme Fabienne SPINOSA, Responsable de la Médiathèque, comme personne ressource.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

Le Secrétaire



Claude FABRE